

UDAF de la Mayenne «**Maison pour les familles**»

26 rue des Drs Calmette et Guérin CS11009 53010 Laval Cedex

Tél: 02 43 49 52 43

mediationfamiliale@udaf53.unaf.fr

www.udaf53.fr

Retrouvez notre site et nos réseaux sociaux :





Nos partenaires:

CAF- MSA (mutualité sociale agricole) - Conseil départemental - Ministère de la Justice - DDCS (direction départementale de la cohésion sociale)

Pour toute information complémentaire : www.unaf.fr - www.caf.fr - www.msa.fr - www.justice.gouv.fr - www.apmf.fr - www.fenamef.asso.fr



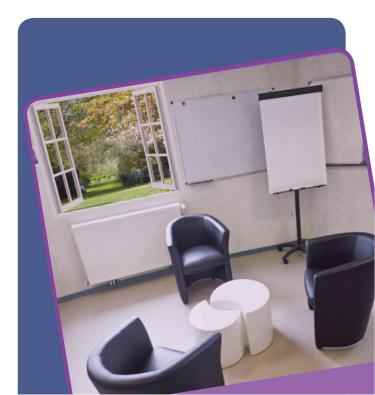
Nos services

- Défense du consommateur
- Parents Solos
- Parentalité
- Lire et faire lire
- Observatoire de la famille
- Médiation familiale
- Point Conseil Budget
- Accompagnement Social Lié au Logement
- Protection des personnes vulnérables
- Aide aux tuteurs familiaux

Retrouvez tous nos services sur www.udaf53.fr

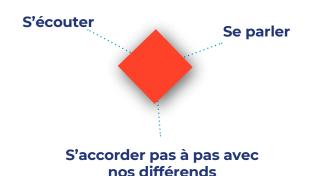


Médiation Familiale



SEPTEMBRE 2023

La médiation familiale



Un temps d'échange, d'écoute réciproque accompagné par un TIERS pour :

- Rétablir un dialogue constructif
- Clarifier la situation et identifier au mieux la source du conflit
- Identifier les besoins de chacun
- Prendre des décisions ajustées pour coconstruire l'avenir
- Rechercher des solutions concrètes, acceptables pour chacun : organisation familiale, place de chacun, montant de pension alimentaire, choix éducatifs, résidence des enfants...

Dans un espace neutre et confidentiel

Pour qui?

- Vous êtes parent en situation de séparation ou de divorce
- Vous êtes un jeune adulte en conflit ou en rupture de lien avec votre famille
- Vous êtes grands-parents souhaitant maintenir des liens avec vos enfants et vos petits-enfants ou vous êtes parents souhaitant maintenir des liens entre vos enfants et leurs grands-parents
- Vous êtes une fratrie en désaccord en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie
- Vous êtes héritiers lors d'une succession conflictuelle

AIDANT / AIDÉ

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liée au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches

L'UDAF vous propose un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions : entrée en établissement, conflit de fraterie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

Les étapes

L'entretien d'information:

Pour vous informer et accueillir votre demande.

Il est **gratuit** pour les personnes, il peut être **individuel ou commun**

Les entretiens de médiation familiale :

- Ils se déroulent après un **engagement volontaire** de chacun,
- Les rencontres sont d'une durée de 1 h 30,
- Ils peuvent avoir lieu sur tout le département, après une évaluation commune de votre situation,
- -Vos accords, issus des entretiens de médiation peuvent être homologués par le juge aux affaires familiales à votre demande,
- Une participation financière de chacun à chaque séance suivant ses revenus est demandée (par ex. pour un salaire de 1500 €, la participation sera de 10 €). Elle est établie selon le barème national de la CNAF.

Qui est le médiateur familial?

Un professionnel qualifié, diplômé d'Etat, spécialisé dans l'accompagnement des conflits. Neutre - Impartial - Indépendant